

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 04 DECEMBRE 2023

Convocation du 28/11/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents :

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/12/2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Anne MAYER, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

**Absents** : Christophe Gaignon, Olivier Charrier, Mireille Fourmond, Vincenzo AGRELO

**Bon pour pouvoir** : De Vincenzo AGRELO à Armelle PONCET

---

**DCM 2023-38 : TRAVAUX DE BROYAGE TERRAINS PRES DE LA STATION D'EPURATION**

Madame le Maire présente au conseil municipal 2 devis à savoir :

**1) Sté Jean-Claude BONTEMPS – 49680 NEUILLE :**

\*Devis 34 : Travaux de broyage terrain près de la station d'épuration

Pour un montant de 1.950,00 HT € soit 2.340,00 € T.T.C.

**2) ETS MASSON SYLVIE :**

\* Devis n°19168 :

Débroussaillage sur terrain

Pour un montant de 1.290,00 €HT soit 1.548,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société ETS MASSON SYLVIE pour un montant de 1.290,00 € HT soit 1.548,00 € TTC.

Pour copie certifiée conforme, la BREILLE LES PINS,

Le 07/12/2023

Le Maire,

Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur, le 07/12/2023  
Et de la publication le 07/12/2023

  


le secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20231207-DCM2023-38-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023